Date de création/révision: 04/11/2003

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

**DIVER-133**

**RAISON SOCIALE**
JohnsonDiversey

**RISQUES SPECIFIQUES**

IRRITANT - R41

## 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

**- NOM DU PRODUIT** J-FILL 5 - DETERGENT NEUTRE SURODORANT
**- REFERENCE** 133
**- FOURNISSEUR** JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

Téléphone / Fax 01 45 14 76 76 - Fax : 01 45 14 76 11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

**- Informations complémentaires - Type d'utilisation**
Détergent surodorant pour sols protégés
et surfaces lavables fragiles.

## 2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide.

**Constituants contribuant aux dangers**

| | | |
|---|---|---|
| CAS N°25155-30-0 | Alkyl aryl sulfonate de sodium - Xn; R22-38-41 | 5-15% |
| CAS N°68439-46-3 | Alcool gras éthoxylés - Xn, N; R22-41-50 | 5-15% |
| CAS N°64-02-8 | EDTA 4Na - Xn; R22-36 | < 5% |

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

IRRITANT

R41: risque de lésions oculaires graves

## 4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si nécessaire.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
Laver avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le centre ANTI-POISONS: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION:
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**- Moyens d'extinction**

$CO_2$, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**- Précautions individuelles**

Comme pour le contrôle de l'exposition.

**- Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

**- Méthodes de Nettoyage**

Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau.

## 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION**

Manipuler en évitant les projections.
Eviter le contact avec les yeux.

**STOCKAGE**

Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
Conserver à l'abri du gel.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Port d'un appareil de protection des yeu/du visage.
Port de gants recommandé.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

## 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect**

Liquide vert foncé.

**PH** pur à 20°C :10.0

**Température de changement d'état**

non déterminé

**Point d'éclair**

non applicable

**Caractéristique d'explosivité**

non explosif

**Densité**

densité apparente : 1.04 g/cm3

**Solubilité**

miscible à l'eau.

## 10- STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

PRODUIT IRRITANT
TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: peut provoquer des irritations en cas de contact prolongé
- yeux: provoque de fortes irritations
- inhalation: provoque des irritations
- ingestion:provoque des irritations

## 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit conforme à la législation relative à la biodégradabilité des détergents (décret et arrêtés du 24/12/87).
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

## 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

## 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.
IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

## 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage des préparations dangereuses :
Symbole : Xi Irritant
Phrases R : R41
Phrases S : S26-39
Informations complémentaires notées sur l'étiquette:
Contient: alpha-hexylcinnamaldéhyde, 2-(4-ter-butylbenzyl)propionaldéhyde, 2-4 diméthylcyclohex-3-ène 1 carbaldéhyde
Peut provoquer une réction allergique.

## 16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

| | Concentration en % | | | |
|---|---|---|---|---|
| | < 5 | 5 à < 15 | 15 à < 30 | 30 et + |
| **Phosphates** | | | | |
| **Phosphonates** | | | | |
| **Tensio-actifs anioniques** | | X | | |
| **Tensio-actifs cationiques** | | | | |
| **Tensio-actifs amphotères** | | | | |
| **Tensio-actifs non ioniques** | | X | | |
| **Agents de blanchiment oxygénés** | | | | |
| **Agents de blanchiment chlorés** | | | | |
| **Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)** | X | | | |
| **Acide nitriotriacétique (NTA)** | | | | |
| **Phénols et phénols halogénés** | | | | |
| **Paradichlorobenzene** | | | | |
| **Hydrocarbures aromatiques** | | | | |
| **Hydrocarbures alophatiques** | | | | |
| **Halogénés** | | | | |
| **Savons** | | | | |
| **Zéolites** | | | | |
| **Polycarboxylates** | | | | |

**CONSERVATEURS : Présence**

Référence Formule: 675152/004

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classées 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99
Accès Internet: http://www.diese-fds.com

# A N N E X E

## Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

---

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles